

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 Janvier 2019

Date de convocation
03/01/2019

L'an deux mil dix neuf

Le 07 janvier à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
03/01/2019

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Corinne JUMEL-TROUFLEAU, Isabelle BONNUIT, Françoise BUSTARRET, Mrs Serge BISSONNET, Philippe CLEMENCE, Mmes Françoise DOUCET, Isabelle JEANSELME, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI (arrivé à 19h30), Mmes Sandrine PAPON, Monique BOURG.

Absents représentés :

Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Madame Sandrine PAPON,

Absents :

Mr Michel MERCIER.

Mr Patrick MARIE,

1.- Approbation du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

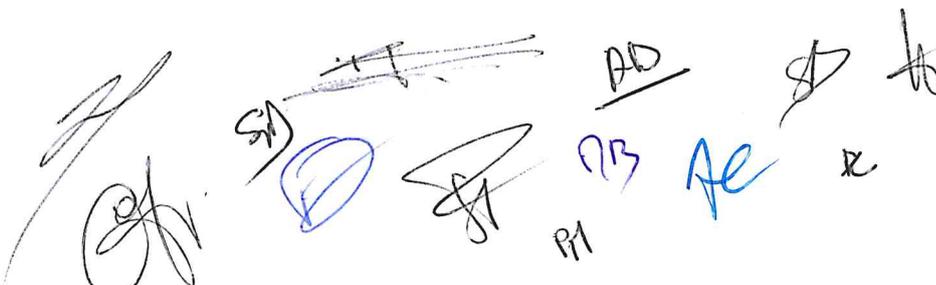
2.- Modification des statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a adopté ses nouveaux statuts par délibération n°18-071 en date du 5 décembre 2018.

Il s'agissait :

- De modifier des intitulés de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par :



- Politique locale du commerce pour :
 - ✓ Aménager des zones d'activités ayant pour tout ou partie une vocation commerciale,
 - ✓ Accueillir et accompagner les porteurs de projet dans le domaine commercial (notamment par le biais de partenariats avec les chambres consulaires),
 - ✓ Soutenir les communes pour les travaux favorisant le maintien du commerce local,
- D'intégrer dans la rédaction des statuts la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, transférée automatiquement depuis le 1er janvier 2018,
- D'inclure, dans le cadre des compétences facultatives, les services communs suivants :
 - Entretien des hydrants,
 - Maintenance des extincteurs et des blocs de secours,
 - Acquisitions et prestations de fournitures administratives.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** les modifications des statuts de la communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

A collection of approximately 12 handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose circular pattern, representing the unanimous approval of the municipal council.